



Annexe 4

Plan d'action du DSF de Méditerranée

Glossaire



A

Aire marine éducative : Zone maritime littorale de petite taille gérée de façon participative par les élèves d'une école suivant les principes définis par une charte. Dans cette démarche pédagogique, les élèves sont accompagnés par un enseignant et par des référents environnementaux dans le développement d'un projet de connaissance et de protection du milieu.

Aire marine protégée : Espace délimité en mer répondant à des objectifs de protection de la nature à long terme. Le Code de l'environnement définit onze catégories d'AMP : les parcs nationaux et régionaux, les réserves naturelles, les aires de protection de biotopes, les parcs naturels marins, les sites Natura 2000, le domaine public maritime relevant du Conservatoire du littoral, les zones de conservation halieutiques, les réserves nationales de chasse et de faune sauvage, les AMP créées en application des réglementations de la Polynésie française, des provinces de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, ainsi que les AMP répondant aux conventions et protocoles régionaux et internationaux engageant la France.

Amphihalins : Organismes aquatiques migrateurs qui, à des moments bien déterminés de leur cycle de vie, passent de l'eau salée à l'eau douce ou vis versa.

Aquaculture : Production d'organismes aquatiques en eau douce, saumâtre ou marine et dans des conditions contrôlées par l'homme.

Aléa naturel : Manifestation d'un phénomène naturel (inondation, mouvement de terrain, séisme, etc.) d'occurrence et d'intensité données (Source : MTE)

Artificialisation du littoral : Processus par lequel des espaces naturels littoraux et marins sont transformés du fait de la construction d'infrastructures et d'aménagements (murs, perrés, cordons d'encrochement, digues, épis, jetées, bassins aquacoles, aires de stationnement). Elle génère de nombreux impacts sur l'environnement (démaigrissement des plages, érosion, modification et destruction d'habitats, perte de biodiversité, de capacité de résilience face au changement climatique, etc.).

Le Plan biodiversité de 2018 fixe l'objectif « zéro artificialisation nette ». Il s'agit de freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et de renaturer des espaces artificialisés.

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (AOT) : Autorisation délivrée par la personne publique propriétaire ou gestionnaire du domaine public pour l'occupation privative et limitée dans le temps d'une partie de ce domaine.

B

Bassin hydrographique : Zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta.

Bathymétrie : Description du relief immergé grâce à la mesure des profondeurs.

Biodiversité : Diversité des organismes vivants, qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes (Source : MTE).

Biosourcé : Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.

Biotechnologies marines : Exploitation industrielle des ressources biologiques marines (microorganismes ou ses composantes) visant à transformer des matériaux pour produire des connaissances, des biens ou des services.

Bon état écologique (BEE) : Le « bon état écologique » du milieu marin est défini par la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) comme étant l'état écologique des eaux marines dans le cadre desquelles la diversité

écologique est conservée, le dynamisme des océans et des mers est propre, en bon état sanitaire et productif, et l'utilisation du milieu marin demeure durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci pour les utilisations et activités des générations actuelles et à venir.

C

Cabotage (ou *feeder*) : Navigation maritime côtière effectuée de port en port.

Cantonement de pêche : Zone délimitée en mer dans laquelle la capture d'espèces marines est soit interdite soit limitée dans le temps ou réservée à certains engins / navires de pêche. Sa mise en place vise à une meilleure gestion des ressources halieutiques.

Carénage : série d'opérations de nettoyage périodique de la coque d'un navire en vue de lui redonner ses qualités nautiques. Il comporte le nettoyage de la coque sous la ligne de flottaison, généralement le décapage et la peinture.

Clapage : Immersion dans un lieu dédié en mer de produits issus du dragage de ports.

Cluster : Réseau d'entreprises d'une même filière, constituée essentiellement de TPE et PME fortement ancrées localement.

Conchyliculture : Ensemble des procédés et techniques utilisés pour favoriser la production des coquillages.

Conflits d'usages : Rivalités entre usagers à propos d'une même ressource ou d'un même espace pour son appropriation, sa gestion ou son exploitation.

Conseil Maritime de façade : Instance de concertation dédiée à l'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle d'une façade maritime.

Contrat de transition écologique : Outil d'accompagnement pour le déploiement de la transition écologique au niveau local, le contrat de transition écologique est co-construit à partir de projets locaux, entre les collectivités, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire.

Crée ou halle à marée : Lieu de première mise en marché des produits de la mer lorsqu'ils sont débarqués dans le port de pêche.

D

Développement durable : Notion formalisée en 1987 qui vise à concilier l'égalité sociale, le développement économique et la préservation de l'environnement. Il est défini comme un « développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Directive-cadre sur l'eau : Directive adoptée par l'Union Européenne le 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique globale et communautaire dans le domaine de l'eau. Son objectif est de parvenir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe en fixant un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique dans une perspective de développement durable. Elle vise notamment à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Directive Cadre pour la Planification de l'Espace Maritime : Directive adoptée par l'Union Européenne le 23 juillet 2014. Elle établit un cadre pour la planification des activités maritimes et la gestion intégrée des zones côtières de l'espace européen. Elle attend des États membres qu'ils assurent une coordination des différentes activités humaines et usages en mer, pour atteindre des objectifs d'ordre écologique, économique et social.

Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin : Directive adoptée par l'Union Européenne le 17 juin 2008 qui établit

un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin en vue de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

Document d'objectifs (DOCOB) : Document définissant, pour un site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage et validé par le préfet.

Document stratégique de façade : Outil de planification stratégique des espaces maritimes et littoraux qui précise et complète les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade maritime.

Dragage : Action de prélever du sédiment sur le fond de la mer à l'aide d'une drague, soit pour étudier un échantillon de sédiment, soit pour créer/entretenir un chenal navigable ou un port.

Durabilité : Vision de l'organisation de la société impliquant un mode de gestion qui tient compte de l'interdépendance des processus économiques, sociaux et environnementaux et de leurs répercussions sur le long terme. Cette approche est basée sur l'équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles, la justice sociale et la réduction des impacts environnementaux qui permet d'assurer la viabilité des sociétés humaines.

E

Écoconception : Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances.

Économie bleue : Secteurs et activités économiques liés aux océans et à l'environnement côtier.

Économie circulaire : Organisation des activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

Élasmobranches : Dans la systématique animale, sous-classe des chondrichthyens (poissons cartilagineux) comprenant les raies et les requins.

Énergie éolienne : L'énergie éolienne transforme l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Une éolienne en mer, posée sur le fond de la mer ou flottante, bénéficie de vents plus fréquents, plus forts et plus réguliers qu'à terre.

Énergie hydrolenne : L'énergie hydrolenne est produite par l'énergie des courants de marée qui sont concentrés dans certains endroits près des côtes. Plus le courant est fort, plus l'énergie produite sera importante.

Énergies marines renouvelables : Ensemble des technologies qui permettent de produire de l'électricité à partir de différentes forces ou ressources du milieu marin : la houle, les courants, les marées, le gradient de température entre les eaux de surface chaudes et les eaux froides en profondeur.

Érosion côtière : Effondrement de falaises vives, envasement des baies et remaniement des plages lors des tempêtes hivernales impliquant des phénomènes d'origine marine (houle, marées et courants marins) et/ou d'origine continentale (pluie, gel et vent).

Espèce amphihaline : Espèce migrant entre un milieu maritime et un milieu dulçaquicole (milieu d'eau douce).

Espèce non indigène : Espèce (végétale ou animale) qui est délibérément introduite ou s'installe accidentellement dans une aire distincte de son aire d'origine.

Estran : Partie du littoral s'étendant du niveau des plus hautes mers de vive-eau jusqu'à celui des plus basses mers de vive eau (zone de balancement des marées).

État écologique : Appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux superficielles, au travers de critères biologiques, hydromorphologiques ou physico-chimiques. L'atteinte du bon état écologique des eaux marines est l'objectif de la DCSMM.

Eutrophisation : Conséquence de l'enrichissement des eaux de surface en azote (ammoniac, nitrites, nitrates) et en phosphore (nutriments) se traduisant notamment par l'asphyxie du milieu (désoxygénation) et une perte de biodiversité.

F

Façade maritime : Sous-ensemble géographique comprenant le littoral et la zone marine adjacente jusqu'aux limites de la zone économique exclusive (200 milles nautiques) ou d'une autre façade maritime. D'après le Code de l'environnement, les eaux marines métropolitaines comportent quatre façades maritimes : Manche Est-mer du Nord, Nord-Atlantique-Manche Ouest, Sud-Atlantique et Méditerranée.

Frayère : Aire (marine, d'eau douce ou saumâtre) dans laquelle les espèces, poissons principalement, se rassemblent périodiquement pour leur reproduction et où ils déposent leurs œufs.

G

Gestion intégrée : Mode de gestion de certaines activités qui intègre, dès la phase de conception, l'ensemble des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui leur sont liés (Source : MTE).

Granulats marins : ensemble des matériaux inertes dragués en mer (sables, graviers...) et généralement utilisés dans le bâtiment et les travaux publics.

H

Habitat : Milieu dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales.

Habitat benthique : Habitat à l'interface eau-sédiment d'un écosystème aquatique, quelle qu'en soit la profondeur. Il est composé d'organismes vivants libres sur le fond ou fixés.

Halieutique : Qualifie toutes les activités relevant de la pêche sous toutes ses formes.

Herbiers de zostères : Habitat constitué par une plante à fleur qui se développe sur des fonds constitués de sédiments meubles (graviers, sables et vase) de la zone infralittorale, jusqu'à dix mètres de profondeur. Les zostères forment des herbiers, parfois denses.

Hermelles : Vers vivant dans des tubes de sable aggloméré, capables de constituer des récifs assez importants.

Hinterland : Arrière-pays et plus particulièrement, zone d'influence économique d'un port, c'est-à-dire la zone qu'un port approvisionne ou dont il tire ses ressources.

Hydrolienne : machine sous-marine qui produit de l'électricité avec l'énergie des courants marins ou fluviaux.

L

Life : Cadre de financement de l'Union européenne pour la mise en oeuvre de projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants par le biais d'appels à projets. Par exemple, le Life Marha porte sur la conservation des habitats naturels marins.

Ligne de base : Limite à partir de laquelle est calculée la limite de la mer territoriale (12 milles).

Limite transversale de la mer : Lorsque le rivage de la mer est coupé par l'embouchure d'un fleuve ou d'une rivière, cette ligne transversale détermine la limite entre le domaine public maritime en aval et le domaine public fluvial en amont.

Liste rouge : Liste d'espèces classées selon le degré de menaces pesant sur elles, établie à partir d'une méthodologie définie par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et régulièrement révisée. La Liste rouge nationale est réalisée par le comité français de l'UICN et le Muséum national d'histoire naturelle.

M

Mille marin : Unité de mesure d'une longueur utilisée en navigation maritime, égale par convention à 1852 mètres.

Mytiliculture : Culture des moules.

N

Nœud : Unité de mesure de vitesse utilisée en navigation maritime, correspondant à la vitesse d'un objet parcourant un mille en une heure.

Nourricerie : Zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par de nombreuses espèces.

O

Offshore : Activité qui s'effectue au large.

ORSEC : Organisation de la Réponse Sécurité Civile. Elle a pour objet de secourir les personnes, de protéger les biens et l'environnement en situation d'urgence sanitaire, industrielle ou naturelle. Le dispositif ORSEC maritime fixe l'organisation des secours.

P

Panache : Zone de dispersion d'un rejet ou d'un fleuve.

Pélagique : Qualifie le milieu marin de pleine eau et les êtres vivants qui y vivent.

POLMAR (POLLutions MARines) : Institué en 1978 à la suite de la catastrophe de l'AMOCO CADIZ, ce dispositif d'intervention des secours est déclenché en cas de pollutions marines accidentelle afin de mobiliser et coordonner les moyens de lutte.

Phycotoxines : Toxines produites par certaines micro-algues. Lorsqu'elles se transmettent à d'autres espèces par le biais du réseau trophique, elles peuvent représenter un danger sanitaire : ces toxines s'accumulent dans les organismes des mollusques filtreurs, lesquels sont ensuite consommés par l'homme. La consommation de coquillages contaminés peut provoquer différents symptômes. Il s'agit principalement de toxines diarrhéiques, paralysantes et amnésiantes.

Phytoplancton : Ensemble des végétaux de taille très petite ou microscopique vivant en suspension dans l'eau. Le phytoplancton est à la base de la chaîne alimentaire aquatique.

Pisciculture : Culture des poissons marins ou d'eau douce.

Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) : Déclinaison française de la mise en œuvre de la DCSMM et du Code de l'environnement qui s'applique aux eaux marines métropolitaines, réparties en sous-régions marines (Manche-mer du

Nord, mer celtique, golfe de Gascogne, Méditerranée) définies au niveau international. Les PAMM contiennent cinq parties mises à jour tous les six ans (évaluation initiale des eaux marines, définition du bon état écologique de ces eaux, objectifs environnementaux et indicateurs associés, programme de surveillance et programme de mesures).

Le premier cycle, ouvert en 2012, s'est achevé en 2017. Les PAMM sont désormais intégrés aux documents stratégiques de façade, dont ils constituent le volet environnemental.

Plateau continental : Sol et sous-sol de la zone économique exclusive pouvant être étendu au-delà de la limite des 200 milles marins dans les conditions prévues par la convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Politique maritime intégrée : Cadre d'action visant à concilier le développement durable des activités maritimes et littorales et la préservation du milieu marin en dépassant les démarches sectorielles ou géographiques dans l'élaboration des politiques maritimes. Il s'agit de tenir compte des différents usages et intérêts des acteurs de la mer et du littoral en les réunissant autour d'un même projet. La politique maritime intégrée se traduit par l'élaboration de documents stratégiques de façade.

Pollution : Situation constatée montrant la présence de polluants dans un milieu, suite à l'introduction, directe ou indirecte par l'activité humaine, de substances susceptibles de contribuer ou de causer un danger pour la santé de l'homme, des détériorations aux écosystèmes ou aux biens matériels, ou une entrave à un usage légitime de l'environnement. La pollution peut être historique ou nouvelle, résultant d'une activité humaine passée ou récente, ou encore résiduelle, subsistant dans un milieu déterminé après réhabilitation (Source : MTE).

Pression anthropique : Résultat des effets et impacts générés par les activités humaines sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

Principe du pollueur-payeur : Principe, à l'origine de dispositions juridiques, selon lequel les frais engagés pour prévenir, réduire ou combattre une pollution ou toute autre atteinte à l'environnement sont à la charge de celui qui en est reconnu responsable.

Prolifération algale : Augmentation relativement rapide de la concentration d'une (ou de plusieurs) espèce(s) d'algues, appartenant généralement au phytoplancton (« bloom phytoplanctonique »), dans un système aquatique d'eau douce, saumâtre ou salée. Cette prolifération se traduit généralement par une coloration de l'eau.

R

Réseau trophique : Ensemble des relations qui s'établissent entre des organismes en fonction de la façon dont ceux-ci se nourrissent. Comprend des producteurs (algues, par exemple), des consommateurs primaires (herbivores, phytophages), des consommateurs secondaires (carnivores) et des décomposeurs (ou détritivores).

Résilience : Capacité d'un écosystème à résister et à survivre à des altérations ou à des perturbations affectant sa structure ou son fonctionnement, et à trouver, à terme, un nouvel équilibre.

Par analogie, la résilience territoriale fait référence à la capacité des acteurs du territoire à anticiper, réagir et s'adapter face aux aléas qui le menacent en l'engageant dans une vision à long terme.

Ressource halieutique : Ressource vivante (animale et végétale) des milieux aquatiques marins ou dulçaquicoles exploitées par l'homme (pêche, aquaculture).

Ressource marine : Source de matière et d'énergie accessibles économiquement dans l'environnement marin sous forme primaire avant leur transformation par l'activité humaine.

Les ressources marines renouvelables ont une capacité de reproduction permettant leur renouvellement à une échelle de temps qui est significative du point de vue économique. Toutefois, elles sont susceptibles d'épuisement dans le cas où le prélèvement exercé par l'activité humaine excède leurs capacités naturelles de renouvellement. Exemple : poissons, algues, courants marins.

Les ressources marines non renouvelables se présentent dans la nature sous forme de stocks finis d'un point de vue physique, non renouvelables à l'échelle humaine. Exemple : hydrocarbures offshore, granulats marins.

Rétro-littoral : Désigne l'espace situé en retrait de la bande côtière, soit « l'arrière-pays » ou hinterland.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) : Document de planification de la gestion de l'eau établi pour chaque bassin ou groupement de bassins, qui fixe les orientations fondamentales permettant de satisfaire à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les SDAGE incluent depuis 2009 les plans de gestion prévus par la directive-cadre sur l'eau.

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : outil de planification territoriale au niveau régional introduit par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Le SRADDET exprimant une vision politique (la stratégie) et des objectifs en matière d'aménagement du territoire.

Sciences participatives : Programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

Séquence « éviter-réduire-compenser » (ERC) : La séquence ERC a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du Code de l'environnement.

Services écosystémiques : Avantages, bénéfices et bienfaits matériels ou immatériels que l'Homme retire des écosystèmes. Ils comprennent les services de support (production d'oxygène du phytoplancton), les services d'approvisionnement (ressources alimentaires issues de la pêche), les services de régulation (régulation des risques naturels des zones humides côtières) et les services culturels (pratique d'activités de loisirs, valeurs esthétiques du littoral).

Servitude de passage sur le littoral : Assure un libre accès au littoral pour le passage des piétons le long du littoral. Elle interdit aux propriétaires des terrains grevés et à leurs ayants-droit d'apporter à l'état des lieux des modifications de nature à faire, même provisoirement, obstacle au libre passage des piétons, sauf autorisation préalable accordée par le préfet, pour une durée de six mois au maximum.

Site Natura 2000 : Site naturel (terrestre ou marin) visant à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de cette démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux (directive 2009/147/CE) et Habitats (directive 92/43/CEE), est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel, la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales.

Stratégie de façade maritime : Déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral répondant aux objectifs des deux directives cadres communautaires (DCSMM et DCPÉM) composé d'un document synthétique et de 9 annexes qui orientent les réflexions vers une planification de l'espace maritime en tenant compte des spécificités socio-économiques et environnementales locales.

Stock : Partie de la population d'une ressource halieutique vivant dans une zone géographique donnée qui peut être exploitée. Ne font donc pas partie du stock les œufs, les larves et les juvéniles. Exemple : le stock de langoustines de la mer Celtique.

Stratégie nationale pour la mer et le littoral : Cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral adopté le 24 février 2017. Cette stratégie vise, sur le long terme, l'atteinte d'objectifs structurants : la transition écologique de la mer et du littoral, le développement de l'économie maritime, le bon état écologique des milieux marins et la préservation de l'attractivité du littoral, ainsi que le rayonnement de la France au plan international.

Submersion marine : Inondation épisodique de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères résultant généralement de la conjonction de phénomènes extrêmes (dépression atmosphérique, vent, houle, pluie) et de forts coefficients de marée provoquant une importante hausse du niveau de la mer.

T

Talus continental : Zone de fort dénivelé qui conduit du bord du plateau continental à la plaine abyssale.

Techniques « douces » : Dans le contexte de la réduction de la vulnérabilité d'un territoire littoral, désigne l'ensemble des solutions utilisant la dynamique naturelle des littoraux (installation d'une couverture de débris végétaux sur la dune, végétalisation d'une falaise, rechargement des plages, etc.) par opposition aux méthodes visant à fixer le trait de côte par le recours à des ouvrages de protection.

Trait de côte : Courbe/ligne représentant l'intersection de la terre et de la mer dans le cas d'une marée haute de coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales. Par extension, c'est la limite entre la terre et la mer, c'est-à-dire la côte.

Transition écologique : Évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux – ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Transition énergétique : Passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.

Transition numérique : Introduction de la numérisation dans toutes les activités humaines dans le but d'optimiser les processus afin d'obtenir un gain de productivité et améliorer la qualité du produit ou service.

Z

Zone de conservation halieutique : Zone maritime présentant un intérêt particulier pour la reproduction, la croissance jusqu'à maturité ou l'alimentation d'une ressource halieutique et dont il convient de préserver ou restaurer les fonctionnalités afin d'améliorer l'état de conservation des ressources concernées.

Zone de protection forte : Espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.

Le Programme de mesures du PAMM prévoit la constitution d'un réseau de zones de protection forte répondant à cinq critères : porter sur des enjeux écologiques prioritaires, être prioritairement instituées au sein d'aires marines protégées existantes, disposer d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer significativement ou de supprimer les principales pressions, s'appuyer sur un document de gestion élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP, bénéficier d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités.

Zone de vocation : Zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés et qui ont été identifiées par la Stratégie de façade maritime et représentées sur la carte des vocations. Le découpage de ces zones de vocation a été construit à partir de la superposition des enjeux environnementaux et socio-économiques existants avec prise en compte des évolutions à venir. Selon les zones, la priorité est donnée à une ou plusieurs activités ou exigence environnementale en cohabitation avec d'autres activités. Il s'agit donc de ne pas exclure mais d'encourager la cohabitation des usages au service des objectifs stratégiques identifiés, tout en permettant en cas de litige, de statuer sur les priorités au sein de la zone.

Zone fonctionnelle halieutique : Zone répondant aux besoins d'alimentation, de croissance et de reproduction de la ressource halieutique au cours des différents cycles biologiques de sa vie.

Zostère : Plante sous-marine à fleurs, prospérant sur le bas des estrans sableux et le haut de l'avant côte sableuse, sur le littoral atlantique français. Les zostères forment des herbiers dont le rôle biologique et sédimentologique est essentiel.